



Le mercredi 4 mars 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

➤ Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2009

Le D.O.B. 2009 présente la particularité de se situer au cœur d'une crise financière sans précédent qui touche toute l'économie mondiale. Plus que jamais, le contexte économique et social actuel nous impose donc une grande prudence dans la définition des stratégies.

L'année 2009 sera pour autant une année exceptionnelle compte tenu de la volonté de s'inscrire dans le dispositif du plan de relance des investissements envisagé par le gouvernement afin de profiter du remboursement anticipé et définitif du Fonds de compensation de la TVA sous condition d'augmenter le niveau des investissements à un niveau supérieur à la moyenne des dépenses réelles d'investissements réalisées de 2004 à 2007.

Il s'agit plus que jamais, dans la conjoncture actuelle, de veiller à contenir les dépenses de fonctionnement pour éviter de dégrader le ratio d'épargne communal. En effet, les caractéristiques budgétaires de notre Commune s'inscrivent dans des contraintes très strictes. Nos recettes de fonctionnement évoluent de manière très faible. Sur les 6 dernières années, soit de 2002 à 2007 (les résultats de 2008 n'ont pas encore été intégrés, dans l'attente du vote du Compte Administratif), les recettes ont évoluées de 186 K€, soit +5,15 %, soit à un rythme moyen annuel de 1,03 %. Il nous est très difficile de contenir les dépenses de fonctionnement dans la même fourchette, et c'est pourtant ce que nous avons fait en moyenne jusqu'alors.

S'agissant de **la DETTE**, l'encours de la dette communale s'élève à 2 792 532.75 € au 1^{er} janvier 2009, soit une dette par habitant de 641 € (en référence à la population DGF légale au 01 / 01 / 09) inférieur au niveau moyen des communes de même strates.

Les intérêts d'emprunts pour 2009 s'élèveront à 120 168 € alors que le capital remboursé lui s'élèvera à 369 457 €.

Aucun risque d'emprunt dit « toxique » à BRIVES CHARENSAC. Par prudence, et depuis plusieurs années la ville a toujours préféré, en règle générale, recourir à des emprunts à taux fixes, plutôt que d'opter pour des produits à taux variables. 94 % de la structure de notre dette est en taux fixe sur un taux moyen de 4,58 %.

La durée de vie moyenne de la dette globale est de 4,37 années.

A – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pas de réelle surprise eu égard à ce qui précède si l'on évoque pour 2009 un budget de fonctionnement en quasi stabilité.

☑ LES DEPENSES

➤ **Les charges à caractère général** devraient être contenues dans une enveloppe de 640 000 €, soit une variation à la hausse de 3 %.

Rappelons que ces dépenses, regroupées dans le chapitre 011, permettent le fonctionnement général des services de la Ville (eau, dépenses énergétiques, carburants, fournitures de voirie ...) et l'entretien de la voirie, des espaces verts, des matériels, du patrimoine communal ...

➤ **les charges de personnel** devraient enregistrer une augmentation de +3.80 % par rapport aux crédits réellement consommés en 2008, 1 470 473 €, Le montant estimé, à partir des éléments connus en matière d'avancement d'échelon, de grade et de promotion interne, ressort à 1 527 000 € contre 1 592 000 € prévu en 2008.

➤ **les autres charges de gestion courante** devraient enregistrer une progression **entre 2.5 et 3 %**

Globalement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement 2009 devrait être contenu à un niveau légèrement inférieur aux montants budgétés en 2008, et cela avant virement à la section d'investissement, virement à l'investissement qui pourrait de ce fait progresser en 2009.

☑ LES RECETTES

LES DOTATIONS DE L'ETAT

☑ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant de la DGF diminuera de 23 769 €, soit -4.78 %, principalement dû à la baisse de notre population qui passe de 4 577 à 4 300 habitants en population totale.

☑ LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (D.S.R. 2^{ème} fraction péréquation)

Au niveau de la Dotation de Solidarité Rurale le montant perçu en 2008 s'est élevé à la somme de 38 071 €. La variation attendue pour 2009, en montant, est peu significative puisqu'elle porte le montant 2009 à 40 507 €, soit + 2 436 €.

LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

En 2008, le montant global de l'allocation compensatrice versée par l'E.P.C.I. s'est élevé à la somme de **813 634 €** montant identique à celui perçu en 2007, par définition.
La dotation de solidarité est venue abonder cette allocation en 2008 pour 28 699 €.

LES RESSOURCES FISCALES - « Contributions directes locales »

S'agissant des perspectives en matière de ressources « fiscales » (contributions directes + allocations compensatrices), l'exercice budgétaire 2009 **devrait enregistrer une très légère augmentation estimée à 1.87 %** contre 1.47 % en 2008.

				Ecart	
		2008	2009	en valeur	en %
Contributions Directes : TH - TF - TFNB		1 771 869.81 €	1 842 926.79 €	71 056.98 €	4.01%
Allocations compensatrices	Agglo	842 333.00 €	842 333.00 €	0.00 €	-
	Etat	151 821.00 €	132 480.00 €	-19 341.00 €	-12.74%
TOTAL		2 766 023.81 €	2 817 739.79 €	51 715.98 €	1.87%

LES DROITS DE MUTATION

La prévision 2009 s'établira sur la base des montants constatés en 2008, soit 40 315 e.

LA TAXE SUR L'ELECTRICITE

La taxe sur l'électricité abonde le chapitre 73 « Impôts et Taxes » pour un montant de 38 939 € en 2008. La prévision 2009 s'établira sur la base du montant constatée l'année N-1.

LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE

Le régime des taxes locales sur la publicité a été modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) et reprise dans le Code général des collectivités territoriales (articles L. 2333-6 à L. 2333-16).

Ce nouveau régime de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devrait générer un montant de recettes de 64 000 € ce qui est le point positif du budget 2009.

Pour ce qui est des autres ressources budgétaires, la prévision du produit des services (chapitre 70) ne devrait pas enregistrer de variation notable à $\pm 1\%$.

Globalement, nos recettes de fonctionnement 2009 devrait progresser d'environ 1,5 % par rapport au Budget 2009, soit en valeur 57 K€ environ, montant modeste à rapprocher des 62 K€ de supplément que devrait nous rapporter la nouvelle taxe sur la publicité. Hors cette Taxe, les ressources fiscales augmenteront de 42 K€ alors que la DGF baissera de 24 K€. C'est dire si nos marges sont étroites et sensibles aux moindres aléas.

B – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les marges de manœuvre au niveau de la section d'investissement sont étroitement liées à la capacité d'autofinancement de la collectivité et à sa propension à garantir sur la durée le désendettement de la collectivité.

L'exercice 2009 sera pour autant particulier puisqu'il constatera l'engagement municipal de s'inscrire dans les nouvelles mesures du plan de relance de l'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES DOTATIONS DE FCTVA

Le montant de la **dotation au titre du FCTVA** enregistrera une forte progression compte tenu du **versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA 2008)**. Le FCTVA pour 2009 se décomposera comme suit : 298 969 € de FCTVA 2007 et 163 885 € de FCTVA 2008.

Le rattrapage du décalage d'une année au lieu de 2 du FCTVA est d'autant plus intéressant qu'il est pérenne et génère de ce fait une ressource stable égale à ce rattrapage.

☑ LES DOTATIONS DE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

La prévision attendue pour 2009 est estimée à 55 620 €.

☑ LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements permettront d'abonder la section d'investissement à hauteur de 120 322 €, amortissement des subventions d'équipements compris.

☑ LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les marges qui pourront être dégagées par la section de fonctionnement permettront de garantir un **autofinancement** (virement à la section d'investissement) qui devrait atteindre selon les prévisions les plus réalistes un montant significatif de l'ordre de 757 000 € en nette progression comparativement au BP 2008.

☑ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

☑ LES REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Comme évoqué précédemment, le montant de l'annuité à payer sur l'exercice budgétaire 2009 s'élèvera à 489 624.49 € dont 369 456.80 € en capital.

☑ LES TRAVAUX EN REGIE : 50 000 €

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de ce qui précède et de la volonté de la Municipalité de s'inscrire dans le dispositif du plan de relance des investissements arrêté par le gouvernement afin de profiter du remboursement anticipé et définitif d'une année du Fonds de compensation de la TVA, c'est un programme d'investissement important qui sera soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces propositions 2009, dont le montant global ressort 1 580 000 €, sont reprises en détail dans le document annexé au Débat d'Orientation Budgétaire. Elles seront définitivement approuvées lors du vote du budget.

➤ Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit pour la Commune de BRIVES CHARENSAC un montant de **1 266 505 €** (Budget principal et budget annexe du Camping) a décidé d'inscrire au budget de la commune **1 579 758 €** de dépenses réelles d'équipement.

Monsieur le Maire est autorisé à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de BRIVES CHARENSAC s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

➤ **Subvention 2009 pour les Cantines Scolaires Publiques et Privées.**

La subvention municipale allouée aux cantines scolaires Publiques et Privées pour les enfants de la commune est fixée à **0,97 €** par ticket pour l'année 2009, sachant que le prix d'achat au collège a été porté à **3,05 €** et que le prix de revente aux enfants de Brives est porté à **2,08 €**. Pour les enfants extérieurs dont un parent travaille sur la commune la subvention est de 0,97 € du 01/01 au 02/07/09 et de 0,76 € du 03/07 au 31/12/09.

➤ **Camping Municipal d'Audinet : recrutement de 3 agents contractuels pour la saison 2009 (du 30/04 au 21/09) :** un gérant salarié, à temps complet - un adjoint au régisseur (préposé), à temps complet et un agent contractuel à temps complet (poste réservé à un jeune étudiant) du 3 juillet au 17 août 2009

➤ **Camping Municipal d'Audinet : Mise en place d'un module de réservation en ligne (par internet) RESA.NET. Coût de l'opération 1 155 € H.T.**

➤ **Travaux d'aménagement de l'Avenue des Sports : le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition amiable des parcelles AS 40 et AS 41 propriété de Monsieur PERRIN Jean.** Ces acquisitions permettront la réalisation d'un giratoire sur l'avenue afin d'améliorer la sécurité sur ce secteur et notamment à l'intersection avec le chemin d'accès aux stades et au camping.

➤ **Modification des modalités de subvention des travaux de ravalement des façades**

L'obligation de ravalement, une fois tous les 10 ans, concerne les immeubles existants « anciens », construits avant le 1^{er} Septembre 1948, à seul usage d'habitation, appartenant à des propriétaires privés situés dans le périmètre retenu qui reste inchangé :

- Rue de la Poterie
- Avenue Charles Dupuy (jusqu'à la place du 8 Mai)
- Rue de Charensac
- Avenue de la Gare (jusqu'au n° 20)
- Place de l'église
- Quartier du Vieux Brives
- Rue des Moulins (jusqu'à la Rue des dentellières)
- Route de Lyon (jusqu'au N° 21)
- Avenue des Sports (jusqu'à l'entrée du complexe sportif d'Audinet)
- Place Blanche
- Rue du 11 Novembre (jusqu'au N° 4)
- Place de la Libération
- Rue de la République
- Avenue Charles Dupuy et Route de Lyon pour les maisons dont les façades sont visibles de la promenade réalisée dans le cadre du Plan Loire.

Compte tenu du caractère dégressif mis en place dès 2002, le montant de la subvention est actuellement de 7,65 € du m² et ce jusqu'au 30/05/2012.

En cas de changement de propriétaires, et dans l'hypothèse où aucun dossier de subvention n'a été à ce jour traité, c'est désormais la date d'acquisition du bien ou de son transfert de

propriété qui sera prise en compte pour déterminer le montant de l'aide municipale, selon le barème ci-après :

-15.25 € du m² pour une période de deux ans à compter de la date d'acquisition ou de transfert du bien

-12.20 € du m² pour une période de deux ans à compter du second anniversaire d'acquisition ou de transfert du bien

-7.65 € du m² pour une période de six ans à compter du quatrième anniversaire d'acquisition ou de transfert du bien

Les modalités de calcul de la subvention restent inchangées (plafonnée à 50 % de la dépense globale, et uniquement pour les façades visibles du domaine public).

➤ **Restructuration et agrandissement des anciens vestiaires du stade d'Audinet : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.)**

➤ **Travaux de réhabilitation de l'Avenue des Sports : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.** L'opération est programmée en 6 tranches.

➤ **Travaux d'Eclairage Public - EP Passerelle du Pont de la Chartreuse (autorisation de travaux)**

La participation de la commune (50 % du montant H.T. augmenté de la TVA) est estimée à 9 079,11 € T.T.C, étant précisé que cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

➤ **Mission d'assistance relative à l'application de la nouvelle Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : consultation**

Le régime des taxes locales sur la publicité a été modifié par la loi N° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) et codifié dans le Code général des collectivités territoriales (articles L. 2333-6 à L. 2333-16).

Dans les communes qui percevaient en 2008, soit la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses soit la taxe sur les emplacements publicitaires fixes, **cette taxe est de droit remplacée, à compter du 1er janvier 2009, par la TLPE**

Pour la Commune, la TLPE s'applique de droit à compter du 1^{er} janvier 2009 sur la base du tarif de référence de droit commun visé au 1 du B de l'article L 2333-16 du CGCT.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions le recensement de tous les panneaux et enseignes sur le territoire communal et optimiser les conditions de recouvrement de cette recette, estimée à près de 64 000 €, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation de cabinets spécialisés pour une mission d'assistance pour la mise en œuvre de la nouvelle Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

➤ **Remise en état des installations du complexe sportif d'Audinet Louis EXBRAYAT sinistrées par la crue de la Loire du 2 Novembre 2008**

Les installations du complexe sportif d'Audinet « Louis EXBRAYAT » ont subi d'importants dégâts notamment les circulations aux abords des vestiaires et des terrains, les aires de jeux, les mains courantes et les cages de but.

Le montant estimatif des dégâts ressort à 34 322.95 € HT, dont 71 % à la charge de la Commune et 29 % de subvention de la Fédération Française de Football soit 10 0000 €.

➤ **Travaux d'aménagement de la rue de la République : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises**

Les travaux envisagés concerne la mise en sens unique de cette rue, l'aménagement d'un trottoir coté habitations, la réfection de la bande de roulement, l'organisation des stationnements et aménagements esthétiques et l'aménagement de l'intersection avec l'Avenue Pierre Farigoule.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer une consultation d'entreprises par procédures adaptée et à signer les marchés à intervenir.

➤ **Projet de requalification de la route de Lyon pour la section comprise entre le Giratoire des Chaussades et la limite de commune : Consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre**

La route de Lyon constitue une entrée d'agglomération importante de notre ville. La section comprise entre le giratoire des Chaussades et la limite de commune est en très mauvaise état, notamment pour ce qui concerne les accotements et les trottoirs. Le revêtement de chaussée, est quant à lui à refaire entièrement. Par ailleurs, il est indispensable de se préoccuper du problème de la vitesse excessive constatée sur cette voie, notamment à hauteur de l'entrée de l'école des « eaux vives »

Aussi, dans le but d'améliorer la sécurité routière de ce secteur et redonner un aspect esthétique à cette entrée de ville, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de lancer une étude pour la requalification de la route de Lyon dans sa section comprise entre le Giratoire des Chaussades et la limite de commune et ont autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la Maîtrise d'œuvre de cette opération.